

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 08 FÉVRIER 2024

Le huit février deux mille vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BRISENO Laetitia, MAFFEI Pascal, TEISSEDE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : DEFIANAS Anne-Laure (pouvoir donné à BURAVAND Valérie), BURAVAND Julien (pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul).

Absents : FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de demander une subvention au titre des travaux de proximité pour la création d'un chemin d'accès au quartier du colombier sud, celui-ci faisant la jonction entre la parcelle A1804 où se situe la station d'épuration et le chemin des mulets.

Il propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de ces travaux, le montant global s'élevant à 85 000 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser ces travaux,

DECIDE de les réaliser,

SOLLICITE du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention de 70 %, au titre des travaux de proximité pour la création d'un chemin d'accès au quartier du colombier sud, soit un montant de 59 500 € HT,

SOUHAITE réaliser ces travaux au 1^{er} semestre 2024,

ARRETE comme suit le plan de financement de l'opération :

- Montant des travaux : 85 000 €
- Subvention du Conseil Départ. des B.d.R. : 59 500 €
- Autofinancement communal, le reste, soit : 25 500 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces travaux et de cette aide.

Et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :

Le Maire

Objet de la délibération :
Demande de subvention
2024 au Conseil
Départemental des
Bouches-duRhône pour la
création d'un chemin
d'accès, quartier le
Colombier sud.

N°15/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18